

## ORDONNANCES

---

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 21 janvier 2026, a adopté les ordonnances suivantes en vertu du Règlement sur les services de collecte (16-049) :

**Ordonnance modifiant l'Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (numéro 4) (4-1)**

Cette ordonnance modifie les horaires de collecte pour les matières recyclables.

**Ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (12)**

Cette ordonnance remplace les ordonnances antérieures portant sur le même objet.

Ces ordonnances entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elles peuvent également être consultées en tout temps sur le site internet de la Ville : [montreal.ca/reglements-municipaux/](http://montreal.ca/reglements-municipaux/).

Fait à Montréal, le 27 janvier 2026

Le greffier de la Ville,  
Emmanuel Tani-Moore, avocat